



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS  
DU CENTRE – VAL DE LOIRE  
23 mai 2024 - Orléans**

**PROCÈS-VERBAL**

Les administrateurs des six Fédérations Départementales des Chasseurs de la région Centre se sont réunis le 23 mai 2024 au siège de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, 11 rue Paul Langevin – 45100 ORLEANS LA SOURCE sur convocation adressée à chaque membre de la FRCCVL.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Monsieur Hubert-Louis VUITTON remercie les administrateurs de FDC ainsi que les personnalités présentes :

- Mademoiselle Alizée PENON-MURDZA, experte comptable du cabinet ORCOM.
- Madame Susie LUCAS notre commissaire aux comptes.

Conformément aux statuts, Monsieur VUITTON propose de désigner les membres du bureau de l'AG comme suit :

- Le Président : Hubert-Louis VUITTON
- Les 2 Vice-Présidents : Jean Paul MOKTAR et Roger GABORET en remplacement de Monsieur MACHENIN absent car il représente la FRCCVL
- Le Trésorier : Monsieur Jean-Claude COTINEAU
- Le secrétaire : Alain BELLOY.

Monsieur VUITTON propose que les décisions et approbations soient prises à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- Désignation du bureau de l'AG
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 MAI 2023
- Rapport moral
- Compte rendu financier et rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2022/2023 – Vote des résolutions
- Approbation du budget de l'exercice 2024/2025 – Vote des résolutions
- Rapport d'activités technique
- Questions diverses

L'Assemblée générale se terminera par une présentation de la plateforme Internet "Gibier pour tous" par Madame Charlotte DE FOUGÈRES.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'AG ORDINAIRE DU 25 MAI 2023**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2023 à Orléans est approuvé à l'unanimité.

## **II. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

« Bonjour à tous,  
Mademoiselle l'Expert comptable,  
Madame la Commissaire aux Comptes,  
Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs de Fédérations départementales,  
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de fédérations,

Tout d'abord je tiens à remercier chaleureusement le président Alain MACHENIN, même s'il n'a pas pu être présent à notre AG car il représente la FRC à un séminaire sur les usages de la forêt organisé par le parquet d'Orléans. En effet la fédération du Loiret nous accueille très régulièrement pour notre assemblée générale alors un grand merci !

Mon rapport moral ne va pas être très différent des années passées car les actions de la fédération régionale des chasseurs sont orientées autour des mêmes grandes thématiques de travail définies par votre conseil d'administration régional.

Je vais présenter plusieurs actions concrètes réalisées en 2023-2024 mais je vous rappelle que la fédération régionale joue un rôle primordial en contribuant aux politiques en lien avec l'environnement et la faune sauvage. Elle valorise ainsi l'expertise des chasseurs en termes de préservation des milieux naturels et de la biodiversité au travers des comités de travail régionaux avec dernièrement sa participation aux réunions sur l'artificialisation des territoires et la planification écologique régionale. Elle intervient régulièrement dans les travaux de l'Agence régionale de la Biodiversité. Et elle contribue activement au programme agrifaune aux niveaux national et régional sur les pratiques agricoles favorables à la faune et à la biodiversité.

De plus, la FRC fournit des services aux FDC de la région, conformément aux orientations données depuis de nombreuses années, en particulier en termes de graphisme, d'achat groupé de fournitures comme pour les sacs venaison par exemple, de maintenance et de développement des sites internet, de saisie automatique de données pour plus rapidement intégrer les données collectées par la FDC dans leurs systèmes informatiques, de tâches administratives comme l'envoi de mails en nombre.

LA FRC a également été pilote dans le cadre du plan de relance « Plantons des haies » qui a permis d'implanter sur 2022 et 2023 un peu plus de 30 kilomètres de haies en plus de celles financées par le projet Dynagrobio. Sur ce plan de relance, la FRC a remis le dossier final en avril et nous attendons donc la décision de la DRAAF concernant l'attribution de la subvention pour les fédérations concernant l'animation collective de cette opération mais aussi l'accompagnement individuel. Nous devrions toucher environ 112 000 euros.

Fort de cette expérience, le Conseil d'administration de la FRC a décidé que la FRC piloterait le nouveau projet de plantation financé par l'état dans le cadre du PACTE en faveur de la haie. Ainsi, le dossier de demande de subvention, d'un montant total de 235 000 euros pour 2 ans a été déposé fin avril. Le budget prévisionnel en termes de plantation de haies, conformément au souhait de l'Etat de multiplier par 3 voire 4 le nombre de mètres linéaires de haies plantées, est d'environ 2 millions d'euros pour 2 années également.

Enfin, comme vous le savez, depuis 2019, le dispositif nommé écocontribution est animé par la fédération régionale. C'est d'ailleurs à ce titre qu'une réunion régionale avec l'OFB a été organisée en novembre dernier pour échanger avec les services de l'OFB qui, au niveau local, ne sont pas toujours informés de cette démarche nationale et conditions d'application pour mobiliser ce fonds d'un peu plus de 900 000 euros en région Centre-Val de Loire.

Je ne vais pas vous rappeler comment fonctionne le fonds biodiversité qui permet de financer les projets écocontribution, mais je souhaitais vous citer quelques chiffres sur les projets mobilisant les 6 fédérations départementales.

Le premier concerne l'éducation à la nature avec l'animation d'un pôle régional d'éducation à la nature avec le développement d'outils pédagogiques pour les animateurs nature des fédérations. Cette dernière année ce sont des jeux de société basés sur la connaissance de la biodiversité de notre région qui ont été créés, ainsi qu'un petit guide sur la faune de notre région, complété par des panneaux pédagogiques sur les espèces animales observables sur le territoire. Ce projet PREN finance aussi du temps des personnels pour organiser et animer les sorties nature le terrain, les actions de sensibilisations dans les écoles ou encore lors de salon sur la nature. L'année dernière ce sont 141 animations qui ont été organisées contre 75 l'année d'avant. 4339 enfants ont été concernés par les actions d'animations menées dans le cadre de ce pôle régional d'éducation à la nature. Pour le grand public et les familles, il est plus difficile de comptabiliser le nombre exact de personnes sensibilisées mais lors des animations spécifiques organisées par les fédérations, un peu plus de 1030 personnes ont été sensibilisées.

Le deuxième projet régional se nomme Dyn'agrobio qui permet de renforcer et déployer les actions des Fédérations en termes d'aménagements des milieux afin de reconstituer des habitats et des corridors écologiques pour la biodiversité.

Ainsi, en parallèle de la sensibilisation des acteurs du monde rural, le projet se concentre sur la plantation et l'entretien de haies et sur l'implantation de couverts environnementaux comme le mélange Pollifauniflor largement déployé.

Ce projet représente un montant global sur ces 3 dernières années de 1 million 730 000 euros et il est soutenu financièrement par la FNC et l'OFB à hauteur de 1 million 171 000 euros dans le cadre de l'écocontribution.

En termes de chiffres concrets, ce sont un peu de plus de 13 000 hectares de couverts biodiversité qui ont été semés sur 3 ans et 105,5 kilomètres de haies champêtres plantées. Le projet Dyn'agrobio est bien évidemment poursuivi et il vient d'être validé fin mars 2024 par l'OFB pour sa 5ème année.

Le dernier projet, qui s'est terminé en septembre dernier, concerne le Lièvre d'Europe dont l'évolution des effectifs interroge les fédérations. L'objectif était de mieux connaître la dynamique de population du Lièvre et de mieux comprendre les facteurs exerçant une influence sur cette espèce.

Plusieurs actions ont été entreprises en particulier sur 3 territoires pilotes : un localisé dans l'Indre-et-Loire, un à cheval sur le Cher et l'Indre et le troisième sur les départements d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et du Loiret. Il s'agissait tout d'abord de financer la poursuite des suivis menés depuis longtemps sur cette espèce et d'évaluer le succès de la reproduction du Lièvre qui est de plus en plus médiocre.

Une autre action, novatrice, a été menée pour mieux connaître le comportement des levrauts, l'utilisation des habitats par cette espèce et identifier les causes de mortalités au printemps et en été. Des suivis ont été menés en équipant des animaux de moins de 1 kilo avec des GPS, animaux détectés grâce aux outils thermiques type jumelles et drones thermiques financés par l'écocontribution.

Les données collectées dans le cadre de ce projet ont fait l'objet d'une analyse descriptive transmise à la FNC et à l'OFB et l'intégralité des données sont également mises à la disposition de ces deux structures.

Quelques fédérations ont souhaité poursuivre l'équipement de lièvres adultes et levrauts pour enrichir les données afin d'étudier avec le service scientifique de la FNC, dans quelle mesure elles peuvent être exploitées en partenariat avec des universitaires.

Enfin, 2023 a vu le lancement de nouveaux projets pluriannuels comme celui sur les suivis petit gibier qui a été, à la demande de l'OFB, réduit aux espèces lièvre et perdrix. Ce projet dénommé Ecofaune se termine le 30 juin 2024 mais, au regard des conditions d'acceptation de plus en plus strictes et restrictives, il ne va vraisemblablement pas être renouvelé sauf s'il se limite à la Perdrix grise, dans les départements où aucun lâcher n'est réalisé.

Un autre programme concerne l'accès à l'eau pour la biodiversité en raison des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et longues. Et tout particulièrement la restauration, la création de mares voire de points d'abreuvement artificiels en dernier recours. Ce projet a débuté en janvier 2024 pour inventorier les mares présentes sur les territoires de nos adhérents, identifier les outils de diagnostics disponibles et estimer les moyens humains et financiers nécessaires en fonction des objectifs de réhabilitation fédération par fédération.

Enfin la FNC a proposé, depuis peu, des opérations dites collectives sur les indices de changement écologique, les infrastructures agroécologiques et peut-être bientôt les couverts d'intérêts faunistiques et floristiques ce qui obligera les Fédérations à suivre les feuilles de route imposées nationalement et non plus proposer un projet global comme Dyn'agrobio ou le projet mares !

Il faut garder en tête que l'OFB exige que les projets concernent les espèces protégées, la préservation de milieux naturels d'intérêt patrimonial, l'éducation à la nature. Il faut donc que l'ensemble des fédérations réfléchisse à de nouveaux projets pour poursuivre la mobilisation du fonds biodiversité.

Avant de conclure, je tenais à remercier le personnel de la fédération régionale, Karine Colé, Emilie Seiler et Aude Bouron pour tout le travail fourni cette année et leur implication dans le bon fonctionnement de notre structure régionale.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite donc une très bonne assemblée générale ».

### **III.RAPPORT FINANCIER : COMPTES DE L'EXERCICE 2022-2023 DE LA FRCCVL ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

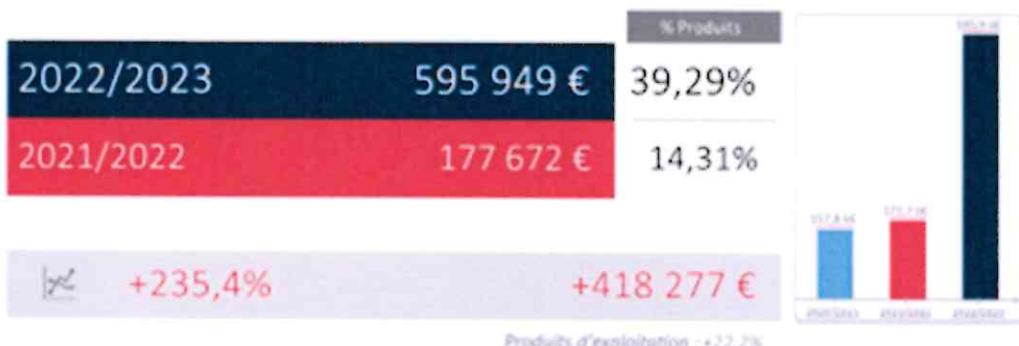
#### **1) Présentation des comptes de l'exercice 2022-2023**

Mademoiselle PENON-MURDZA, experte comptable, du cabinet ORCOM, présente les principaux éléments sur les comptes 2022-2023 de la FRCCVL, validés par le CA de la FRCCVL le 22 novembre 2022. Le détail des comptes est à disposition de l'ensemble des administrateurs au siège de la FRCCVL.

## RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Concours publics et subv. [...]	931 734 €	913 891 €	+2% →
Cotisations des adhérents	3 000 €	3 000 €	0% →
Autres produits	3 026 €	19 €	↑
Utilisations des fonds dédiés	576 391 €	319 184 €	+80,6% ↑
<b>Total des ressources</b>	<b>1 514 151 €</b>	<b>1 236 094 €</b>	<b>+22,5% ↑</b>

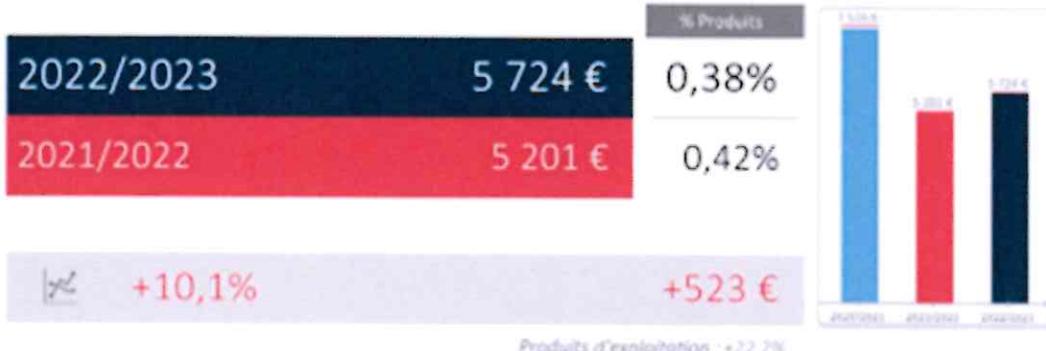
## CHARGES DE FONCTIONNEMENT



## CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Fournitures consommables	645 €	34 481 €	-33 836 € -98,1%
Sous-traitance	409 386 €	9 550 €	+399 836 €
Locations, Charges locatives	11 790 €	11 790 €	0 € 0%
Entretien, Réparations	9 386 €	9 545 €	-159 € -1,7%
Primes d'assurance	1 537 €	1 483 €	+54 € +3,6%
Intermédiaires et honoraires	11 247 €	9 800 €	+1 447 € +14,8%
Informations et [...]	136 921 €	87 715 €	+49 206 € +56,1%
Déplacements, Réception	10 868 €	9 396 €	+1 472 € +15,7%
Frais postaux, Télécom.	2 716 €	2 613 €	+103 € +3,9%
Frais bancaires	404 €	306 €	+98 € +32%
Autres services extérieurs	1 048 €	993 €	+55 € +5,5%
<b>TOTAL</b>	<b>595 949 €</b>	<b>177 672 €</b>	<b>+418 277 € +235,4%</b>

## IMPÔTS ET TAXES



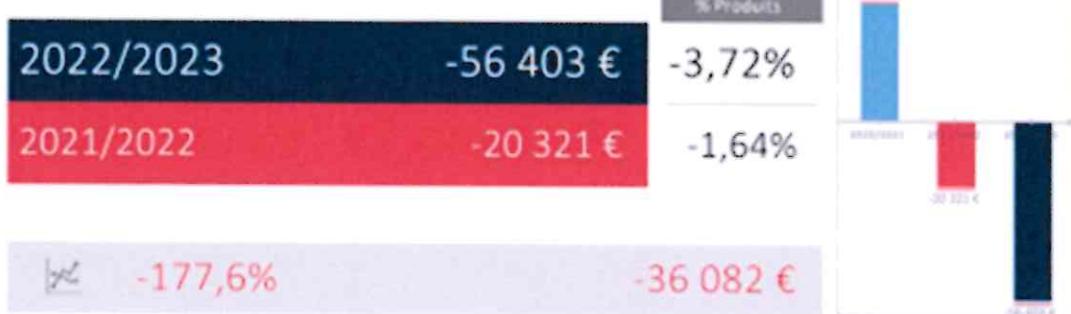
## SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Salaires bruts	144 163 €	140 856 €	+3 307 € +2,3%
Charges sociales	69 248 €	68 276 €	+972 € +1,4%
Taux de charges sociales	48,03%	48,47%	0,4

## SYNTHÈSE DES CHARGES

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Charges de fonctionnement	595 949 €	177 672 €	+235,4%
Impôts et taxes	5 724 €	5 201 €	+10,1%
Charges de personnel	213 411 €	209 132 €	+2%
Aides financières	500 €	0 €	
Reports en fonds dédiés	710 780 €	588 007 €	+20,9%
<b>Total</b>	<b>1 551 114 €</b>	<b>1 004 969 €</b>	<b>+54,3% *</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE



## SYNTHESE DES RÉSULTATS

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Résultat d'exploitation	-69 358 €	-20 850 €	-232,7%
Résultat financier	2 004 €	628 €	+219,1%
Résultat courant	-67 353 €	-20 223 €	-233,1%
Résultat exceptionnel	11 000 €	0 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-56 403 €</b>	<b>-20 321 €</b>	<b>-177,6%</b>
Capacité d'autofinancement	93 981 €	276 249 €	-66%

CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR  
L'ENSEMBLE DE VOS CHOIX DE FINANCEMENT

Besoins financiers : Ce qui est sorti	Report : 104 981 €
Investissements	-16 976 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	0 €
Remboursements sur autres financements	0 €
<b>Total sorti</b>	<b>-16 976 €</b>

A reporter : 88 005 €

**CETTE CAPACITÉ DOIT ÊTRE CORRIGÉE PAR  
L'ENSEMBLE DES DÉCALAGES LIÉS À L'EXPLOITATION**

	Rabais	Variation	Impact sur la trésorerie
			Report : 88 005 €
Stocks		0 €	0 €
Créances usagers	240 jours	-4 498 €	+4 498 €
Dettes fournisseurs	317 jours	+408 370 €	+408 370 €
Autres créances		+674 414 €	-674 414 €
Autres dettes		-41 962 €	-41 962 €
<b>Total des décalages</b>			<b>-303 508 €</b>

Mouvement net de trésorerie : -215 503 €

**SOLDE DE TRÉSORERIE**

Solde de trésorerie au 30/06/2022	625 859 €
+ Mouvements de trésorerie 2022/2023	-215 503 €
<b>Solde de Trésorerie au 30/06/2023</b>	<b>410 356 €</b>

**BILAN AU 30/06/2023**



## **2) Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

Madame LUCAS, du Cabinet Castelcom, fait lecture des deux rapports, à disposition des adhérents sur demande au siège de la FRCCVL.

Monsieur VUITTON propose ensuite d'adopter des résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2023, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2022-2023.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, propose que le résultat de - 56 403 € soit affecté aux réserves de gestion qui s'élèveront à 293 251 €.

## **IV. PROJET DE BUDGET 2024-2025 DE LA FRCCVL**

Les principaux éléments constitutifs du budget prévisionnel 2024-2025 adopté par le CA le 26 février dernier sont les suivants :

➔ Concernant le fonctionnement :

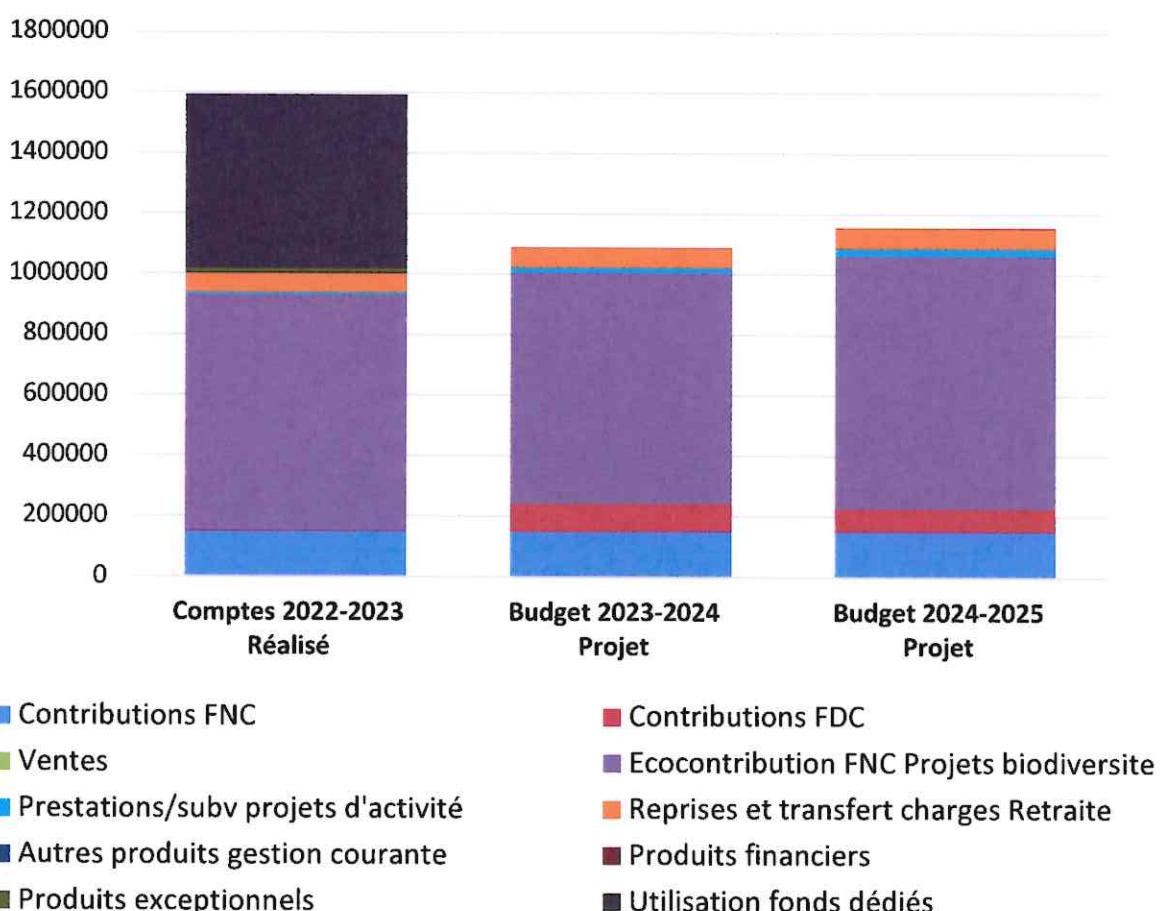
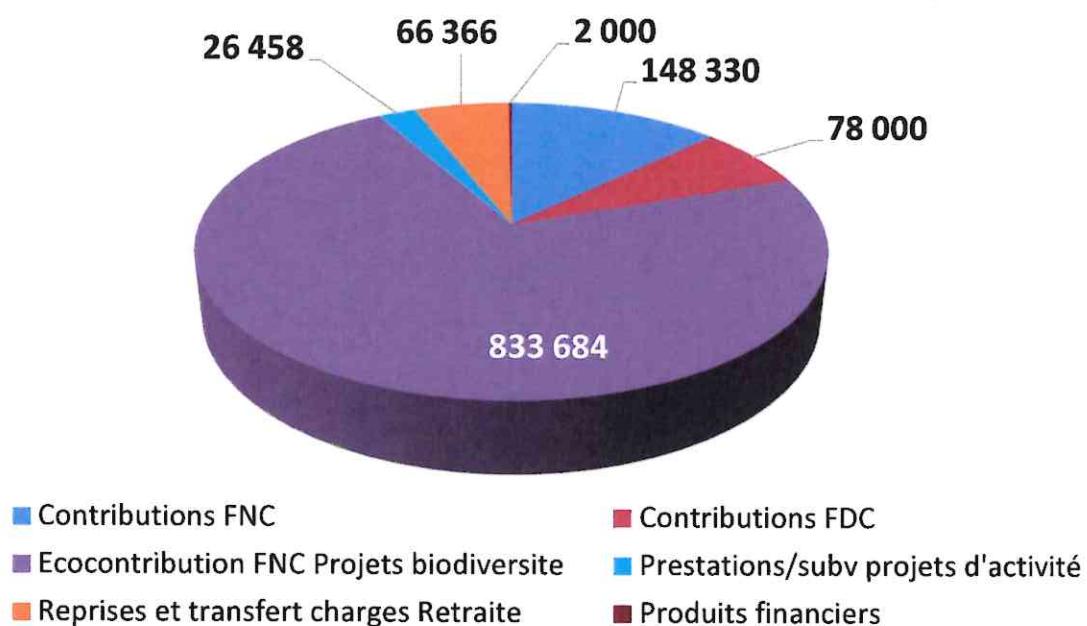
- 115 000 € de la FNC auxquels s'ajoute une « rallonge » de 5 555 € /département de la part de la FNC soit un total de 148 330 €
- La cotisation statutaire passe, après proposition du Conseil d'administration à 13000 € par FDC (au lieu d'une cotisation statutaire de 500€ soit le minimum défini lors du congrès national complétée par une cotisation exceptionnelle donc le montant dépend de l'équilibre à apporter au budget, 15 000 € pour 2023-2024).
- Refonte sites Internet (refacturation aux FDC de 6/7ème de la facture)
- ECOCONTRIBUTION :
- Intégration des coûts : année complète avec fonctionnement FDC = « prestataires »

➔ Pour les projets, la refonte des sites Internet a été intégrée sur ce projet avec une refacturation de 6/7 du coût total aux FDC.

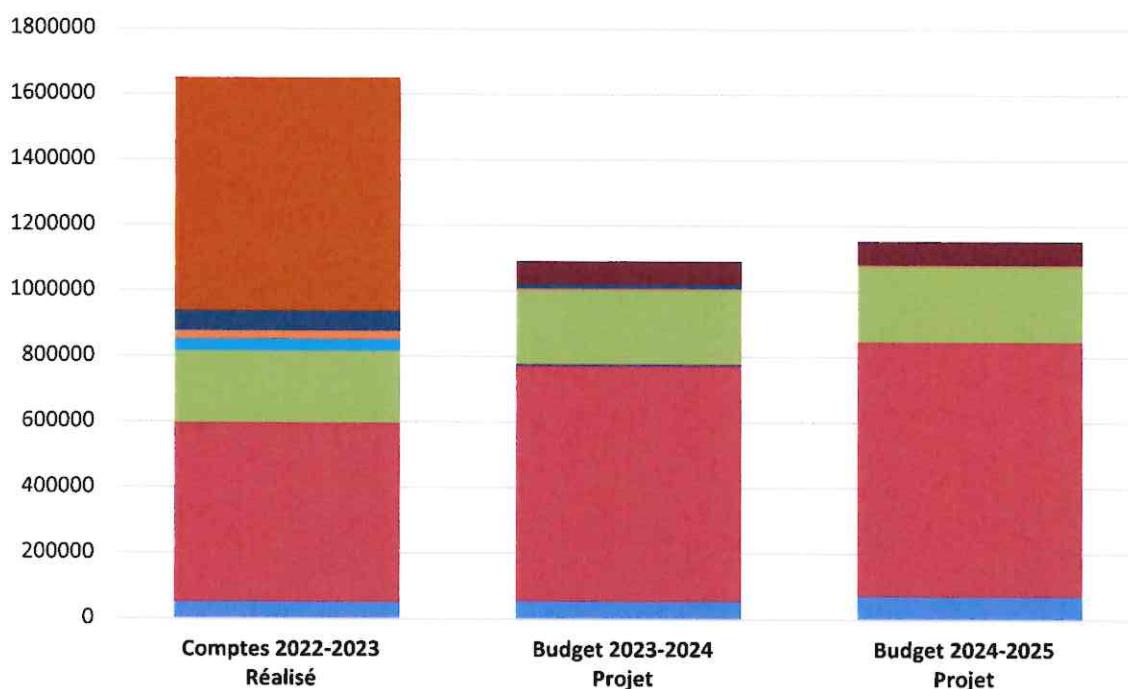
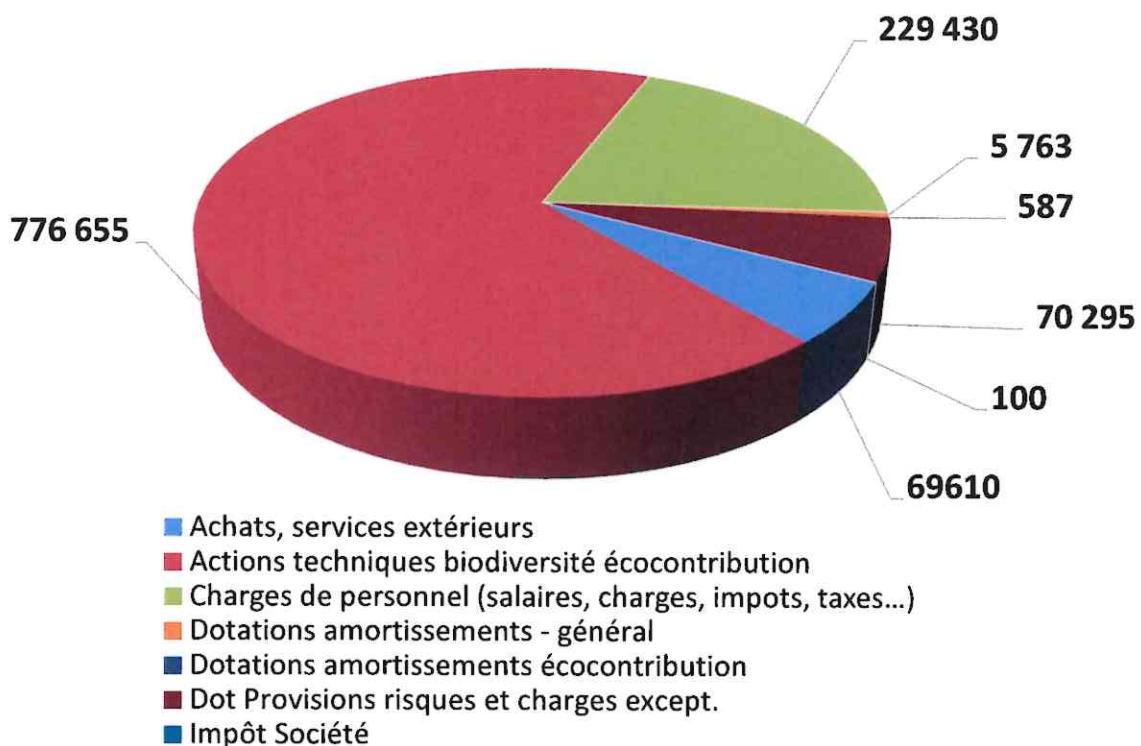
➔ Concernant l'écocontribution, ont été intégrés tous les coûts sur une année complète de projet en considérants les FDC comme des « prestataires ».

Les principaux chiffres donc les suivants :

**TOTAL DES PRODUITS = 1 154 837 €**



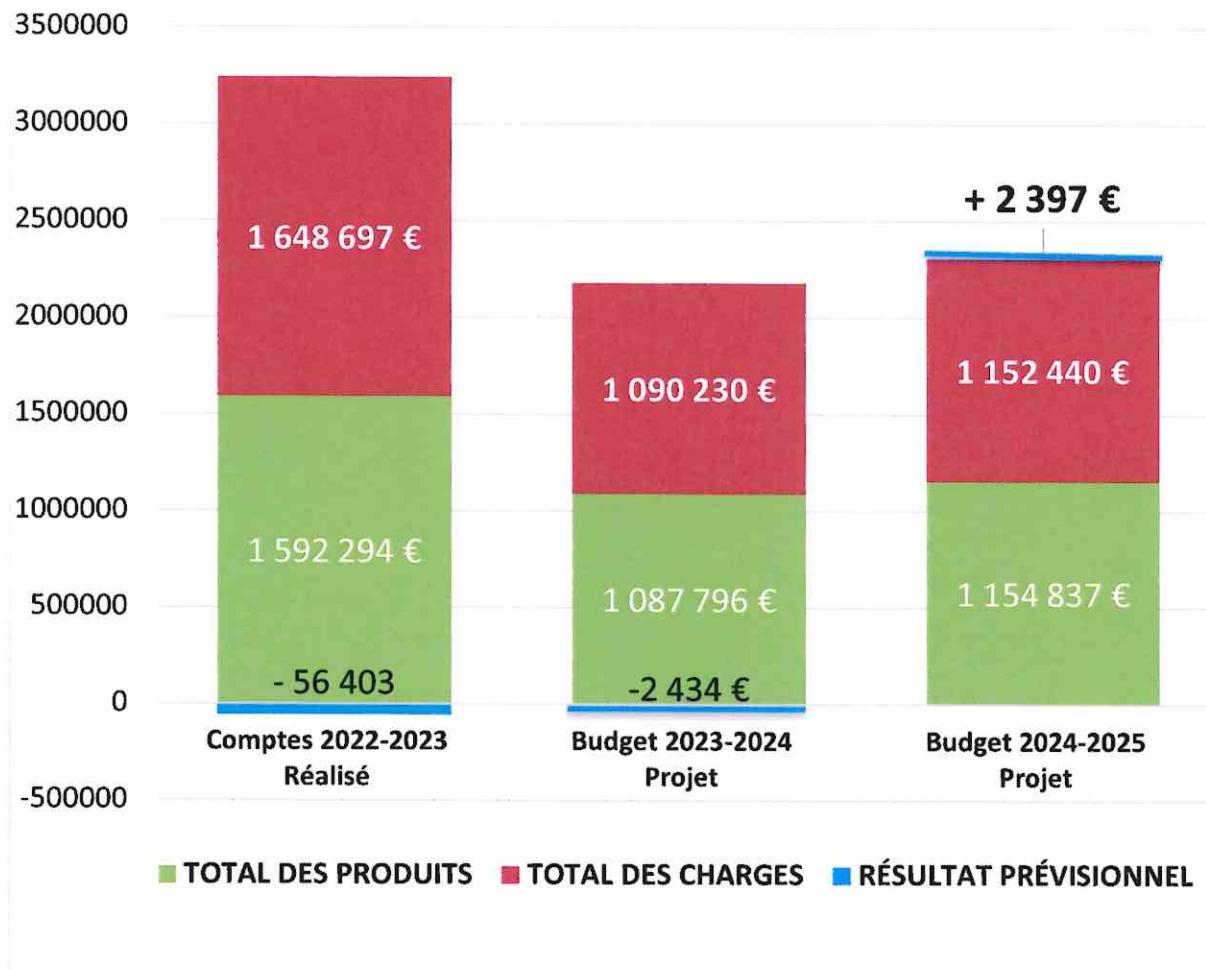
TOTAL DES CHARGES = 1 152 440 €



- Report en fonds dédiés
- Charges exceptionnelles
- Dot Provisions risques et charges except.
- Dotations amortissements - général
- Charges de personnel (salaires, charges, impots, taxes...)
- Actions techniques biodiversité écocontribution
- Impôt Société
- Autres charges
- Dotations amortissements écocontribution
- Autres charges gestion courante
- Autres projets d'activité/action tech
- Achats, services extérieurs

Le résultat prévisionnel est donc de + 2397 €.

## COMPARATIF DES BUDGETS



Le Président fait ainsi voter les deux dernières résolutions suivantes :

### QUATRIEME RESOLUTION

À la suite de la présentation du budget 2024-2025 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par un total de produits de 1 154 837 €, un total des charges de 1 152 440 € et donc un résultat positif de 2 397 €.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, la vente et l'achat de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. À cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## V. RAPPORT D'ACTIVITES

Madame BOURON, Madame COLÉ et Madame SEILER présentent ensuite, via un Powerpoint agrémenté d'illustrations, les principales actions de la FRCCVL. Toutes ces actions sont détaillées dans le rapport d'activités qui est mis à disposition de tous.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TEIXEIRA s'interroge sur la pérennité des fonds écocontribution et du versement des subventions sans attendre plusieurs années.

Monsieur VUITTON indique que la convention signée entre la FNC et OFB garantit l'obtention des fonds écocontribution pour 5 ans depuis la saison 2022-2023 mais il faut en effet se poser la question pour la suite.

Après cette présentation et sans questions diverses posées par les membres de la FRCCVL, la parole est laissée à Madame Charlotte DE FOUGÈRES qui présente la plateforme Internet "Gibier pour tous" mise en place pour le moment dans le Cher.



L'ordre du jour étant épousé, le Président VUITTON remercie l'ensemble des personnes présentes, lève la séance et invite les administrateurs et personnalités à partager le verre de l'amitié.

Le Président,  
Hubert-Louis VUITTON

Le Secrétaire,  
Alain BELLOY

A blue ink signature of Hubert-Louis VUITTON.

A black ink signature of Alain BELLOY.